l'application du nouveau projet : fixité des effectifs et prolongation à trois années de la durée du service, sont non moins vivement critiqués par l'orateur.

La loi proposée d'augmenterait ni la rapidité de la mobilisation, ni la valeur de l'instruction ; elle ne donnerait pas un homme de plus en temps de guerre. (Appl. à l'extrême-gauche.)

La solution serait dans un effort continu du ministre pour faire produire à la loi de 1905 tous ses résultats utiles.

En même temps il faudrait supprimer une partie des entraves légales qui empêchent la libre action organisatrice du ministre.

On pourrait aussi réunir les deux périodes d'instruction des réservistes, en les convoquant pour quarante jours en une seule fois.

De même, le contingent annuel pourrait être appelé en deux fois, moitié dans les régiments pairs, moitié dans les régiments impairs, de manière à laisser intactes les possibilités de l'instruction.

D'autres dispositions pourraient s'ajouter à celles-là.

Enfin il faut songer que l'expédition du Maroc enlève à notre armée active une partie de ses forces.

Qu'on prenne garde qu'elle ne devienne un jour pour nous une nouvelle expédition du Mexique. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. André Lefèvre est, sur presque tous les points, partisan du projet du gouvernement.

Son sentiment est que le danger d'une attaque brusquée de l'Allemagne contre nous est réel.

Devenir assez forts pour empêcher cette attaque brusquée, c'est, pour nous, le meilleur moyen d'assurer le maintien de la paix.

Depuis trente ans, l'Allemagne a dépensé 4 milliards 700 millions pour refaire son matériel de guerre ; nous en avons dépensé 2 milliards 748 millions seulement.

L'allongement du service actif à trois années qui l'assigne prouvé prépare à nous permettre de nous défendre utilement.

La politique n'est pas en jeu, il ne s'agit ni de république ni de réaction.

Le citoyen Breuke interrompt.

M. A. Lefèvre. — Ce qui serait réactionnaire, M. Breuke, ce serait de laisser la Chambre désarmée. (Vifs appl. sur divers bancs.)

Ceux qui, en 1887 et 1888, ont refusé les moyens d'augmenter l'armée française, ceux-là ont fait œuvre de réaction. (Très bien !)

S'ils avaient consenti les quelques millions de dépenses qu'on leur demandait, la France n'eût pas subi une douloureuse mutilation, et l'équilibre européen de la paix armée n'eût pas été rompu.

L'Alsace-Lorraine est un fait : elle existe toujours dans un dossier franco-allemand.

La France n'a rien oublié ; mais ce n'est pas une raison pour qu'elle se jette dans les aventures. (Mouvement.)

Elle a réussi jusqu'ici à maintenir la paix ; elle doit l'assurer pour l'avenir.

C'est une singulière prétention que de prophétiser ce que fera ou ne fera pas l'adversaire.

Ce que nous savons, c'est que, depuis vingt ans, l'Allemagne a accru, dans une proportion formidable par rapport à nous, ses forces tant en matériel qu'en hommes.

Depuis l'alerte de Tanger, nous avons effectué une dépense extraordinaire de 653 millions, alors que l'Allemagne s'en imposait une de 1 206 millions. (Mouvement.)

Après d'autres comparaisons non moins démonstratives, l'orateur passe à la question de la mobilisation.

Il dit énergiquement leur fait à ceux qui prétendent la concentration en arrière, tel M. Jaurès.

Cette méthode serait funeste, détestable, mortelle pour le pays.

Nous mettrait-elle le début de la guerre, aux mains de l'ennemi, toute la région frontière et les ressources humaines qu'elle présente. (Vifs appl. sur de nombreux bancs.)

Pour n'être pas contraints à cette opération désastreuse, il ne nous faut pas seulement des réserves, mais des troupes actives. (Très bien !)

C'est avec des soldats de l'active qu'on fait de l'offensive : l'exemple des Balkans, ceux de Mandchourie et de Tripolitaine le prouvent.

En 1870, les mobilisés n'ont pu que sauver l'honneur.

La France veut la paix ; elle n'attaquera jamais.

M. Compère-Morel. — Les Allemands disent le contraire.

M. A. Lefèvre. — Entre leur parole et la nôtre, je préfère la nôtre. (Appl. répétés.)

Si l'on veut que la République vive, il faut d'abord que la France vive. (Appl.)

Dans son discours, M. Chautemps a commis de regrettables et multiples erreurs.

Il a présenté comme troupes de couverture à effectifs renforcés les 1er corps d'armée (Lille) et 2e corps (Amiens), et la division de Reims.

Or, ces corps ne sont pas à effectifs renforcés.

MM. Thalamas et Chautemps. — Il faut les y mettre ! (Exclamations et rires.)

M. A. Lefèvre. — Pour cela, il faut des hommes, et nous vous les demandons (Vifs appl.).

Les raisonnements de M. Chautemps présentent des contradictions étranges.

D'après lui, les compagnies allemandes, en se renforçant de 35 hommes appartenant à l'active, gagnent 12 heures sur le temps de la mobilisation.

Comment, admettant cette constatation, peut-il déclarer que les Compagnies françaises, en recevant 40 hommes de plus de l'active, ne gagnent pas même une minute sur le même temps ? (Appl. et rires.)

Les chemins de fer recevant, immédiatement, ce lieu d'attendre l'arrivée des réservistes, les 100 000 hommes de plus donnés à l'armée active, ne gagneront-elles pas, de ce seul fait, dix-huit ou vingt heures ?

Ces dix-huit ou vingt heures, ce peut être le premier succès assuré, l'effet moral obtenu, l'ennemi arrêté, au lieu de notre mobilisation reculée à 150 ou 200 kilomètres et de l'armée désorganisée. (Mouvement.)

Ici la question politique doit disparaître.

Qu'on relise les débats parlementaires des dernières années qui ont précédé la guerre de 1870.

On y constatera que tout le monde a eu sa part de responsabilité : l'opposition républicaine, le gouvernement impérial, la nation elle-même en écartant l'effort soutenu qui s'imposait pour mettre sa puissance militaire à la hauteur des nécessités de la patrie.

Depuis 1905, en dépit des efforts des maréchaux Randon et Niel, la politique électorale dominait les préoccupations de défense nationale.

Jules Simon s'écriait : « J'aime mieux une grande guerre que la paix armée ! »

Il a eu la grande guerre d'abord, la paix armée ensuite. (Mouvement prolongé.)

Gambetta et d'autres républicains s'élevaient aussi contre le renforcement militaire du pays.

Les désastres de 1870 leur donnèrent un terrible démenti.

M. Guesde. — Nos amis et nous, nous sommes opposés à cette guerre comme à toutes les autres. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. A. Lefèvre. — Il n'y a qu'un malheur : c'est qu'elle a eu lieu tout de même. (Rires.)

Je suis convaincu qu'il n'y a parmi nous que deux catégories de députés : ceux qui croient au danger et ceux qui n'y croient pas.

Et je voudrais vous faire toucher du doigt l'erreur redoutable que vous commettez, en déclarant ici et dans les réunions publiques que le péril n'existe pas. (Vifs appl. sur un grand nombre de bancs.)

MM. Ghesquière, Coutant et autres socialistes protestent avec fureur.

M. A. Lefèvre. — Le 20 juin 1870, quinze jours avant la guerre, le président du Conseil, Emile Ollivier, disait ici : « Personne ne nous menace, la paix est assurée. »

Le ministre des Affaires étrangères, M. de Gramont, d'autres encore, tenaient le même langage.

La France a vu alors ce que peut coûter une illusion trompeuse.

Les uns et les autres sont morts : paix à leurs cendres !

Et puis il avaient une excuse, ils ne savaient pas. (Appl. prolongés.)

Les gloires du premier Empire, la conquête d'une immense colonie en Afrique, l'éclat de diverses campagnes du deuxième Empire, pouvaient leur donner une confiance exagérée.

Mais nous, qui avons vu les désastres, qui sommes sinon les vaincus, du moins les fils des vaincus, si nous retombions demain dans la même erreur, nous mériterions d'être écrasés sous le mépris public. (Appl. répétés sur un grand nombre de bancs, protestations à l'extrême-gauche.)

M. Ghesquière. — Cabotin du patriotisme ! (Appl. aux mêmes bancs.)

M. Deschanel. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal. (Très bien !)

M. A. Lefèvre. — Je voterai dans ses grandes lignes le projet du gouvernement, avec certaines atténuations si elles sont reconnues possibles.

C'est un effort pénible pour la nation, pour la jeunesse française.

A l'une et l'autre, s'il est nécessaire, nous répondrons que cette mesure nous est imposée par le formidable rassemblement d'hommes armés qui se forme menaçant de l'autre côté de la frontière.

Nous leur dirons qu'elle est prise non pour régire le passé, mais pour assurer l'avenir et la vie de la patrie. (Longs appl. sur un très grand nombre de bancs.)

Un nouvel amendement

Dans le but de rendre plus supportable aux soldats de la classe 1910 la décision du gouvernement qui les retient une année de plus sous les drapeaux, M. Meunier-Bureau, le nouveau député des Côtes-du-Nord, va déposer sur le bureau de la Chambre un amendement au projet de la nouvelle loi militaire.

Voici comment l'honorable député explique les motifs qui l'ont poussé à déposer cet amendement :

« Ce que je veux demander, c'est que l'on donne aux soldats libérables de la classe 1910 l'allocation accordée par la loi de 1905 aux engagés volontaires, allocation qui est payée à partir de la troisième année de présence sous les drapeaux. Cette demande est d'autant plus justifiée que les jeunes gens de la classe 1910 que le gouvernement garde sous les drapeaux y sont maintenus par une conséquence naturelle de l'application de la nouvelle loi qui va être discutée au Parlement.

« D'autre part, préjugeant du vote de la Chambre, plus de 30 000 jeunes gens se sont engagés les mois derniers et, en faisant, profitent de la haute paye qui leur est accordée la troisième année en vertu de l'article 60 de la loi de 1905.

« N'est-il pas juste que ceux-là qui se trouvent forcément à leur tour engagés de trois ans de par la volonté du gouvernement soient traités de la même façon ?

« Il ne faut pas craindre d'avouer que si la loi de trois ans peut être facilement acceptée, la décision du maintien de la classe n'a pas été sans causer quelque peine, quelque chagrin.

« Il convient à ceux qui font les lois d'en atténuer, sans toutefois en diminuer la grandeur morale, les charges matérielles et, dans ce cas, c'est à nous de faire connaître aux jeunes soldats que nous nous intéressons à leur sort et compatissons à leur peine. C'est à nous, en un mot, de leur tenir compte du « beau geste » forcé, comme si la situation ne le leur avait pas imposé.

« Je crois que tout le monde, en France, approuvera le sentiment qui nous guide et que personne ne songera à refuser à nos jeunes gens cette légère indemnité.

« C'est, à mon avis, un acte de solidarité et de justice sociale. C'est en plus une marque de sympathie nouvelle donnée à nos enfants de France. »

Les lois sociales à la Chambre

Séance du jeudi 5 juin (matin)

La Chambre a décidé de commencer, chaque semaine, une séance spéciale le jeudi matin à la discussion des lois dites « sociales ».

A l'ordre du jour d'aujourd'hui figurait, pour inaugurer ce débat, une proposition adoptée par le Sénat, sur le repos des femmes en couches.

Cette proposition vise exclusivement les femmes employées dans les établissements industriels et commerciaux de tout ordre.

Elle interdit d'employer ces femmes dans les quatre semaines qui suivent la naissance de l'enfant.

En outre, elle accorde à toute femme de nationalité française et privée de ressources, se livrant habituellement chez autrui à un travail salarié comme ouvrière, employée ou domestique, une allocation journalière pendant la période de repos qui précède et suit immédiatement cette naissance.

M. Engerand a exprimé le regret que le texte du Sénat ne comprît pas les femmes travaillant à domicile.

C'est l'avenir même de la France qui, avec la maternité, est en jeu : notre population reste immobile, alors qu'en quarante ans l'Allemagne d'est accrue de 24 millions d'habitants.

La mortalité des enfants qui restent confiés à leur mère ne dépasse pas 15 pour 100 ; pour les autres, elle atteint 60 pour 100 ; il serait possible de sauver annuellement 200 000 de ces précieuses existences.

Les dispositions très incomplètes votées au Sénat, après treize années de débats intermittents, restent bien inférieures à celles que présentait jadis M. de Mun.

Il est indispensable d'y apporter des améliorations, et d'aider largement les Mutualités maternelles, Gouttes de lait et autres institutions qui donnent de si précieux résultats.

M. Dansette a formulé les mêmes réserves : restreindre le bénéfice du projet aux femmes travaillant chez autrui, c'est méconnaître les conditions d'existence des familles ouvrières et donner une sorte de prime à la désertion du foyer.

Le rapporteur, M. l'abbé Lemire, a exposé que le projet ne constitue point une œuvre définitive, mais une simple amorce.

S'il vise spécialement les femmes employées en atelier, c'est que ces travaux sont déjà réglementés par diverses lois, qu'ils sont particulièrement nuisibles à la mère et à l'enfant, et que les moyens de contrôle et d'application existent.

Le texte du Sénat pourra être ultérieurement modifié et complété.

Mais, en le ratifiant tel qu'il se présente, la Chambre fera un plus grand, assurera dès maintenant le salut de nombreuses vies humaines.

Après intervention du ministre du Travail, M. Chéron, qui parle dans le même sens et fait remarquer que la loi s'appliquera à 2 500 000 ouvrières, la discussion générale a été close.

On a ensuite adopté l'article 1er du projet du Sénat, et renvoyé à jeudi l'examen des autres articles.

Echos parlementaires

LA COMMISSION DE L'ARMÉE

La Commission de l'armée a adopté les conclusions de M. Treignier relatives à la nomination anticipée des élèves de Saint-Cyr entrés à cette école en 1911 et 1912.

Elle a décidé que les élèves accomplissant actuellement leur deuxième année d'école seraient nommés sous-lieutenants, non pas à la date du 1er juillet prochain comme l'édicte le texte du projet de loi, mais à la date du 10 juillet.

M. Treignier a été chargé de demander la mise à l'ordre du jour du projet de loi à l'une des plus prochaines séances de la Chambre.

*

La Commission a également décidé de demander à la Chambre de clore la discussion générale de la loi de trois ans jeudi prochain de façon à aborder les contre-projets, puis les articles.

Elle demandera à partir de la semaine prochaine des séances du matin pour hâter la discussion.

SÉNAT

Séance du jeudi 5 juin (soir)

La loi de finances

M. Dubost préside.

Le Sénat poursuit l'examen de la loi de finances.

Sur la proposition de la Commission des finances, il rejette des dispositions votées par la Chambre concernant l'inspection des contrôles locaux de l'exploitation et du travail des chemins de fer d'intérêt local et des tramways.

Après un débat auquel prennent part MM. Louis Martin, Develle, rapporteur du budget de l'agriculture ; Doumergue, Delahaye, Almond, rapporteur général ; Barbier, Charles Dumont, on disjoint un article voté par la Chambre concernant l'exonération du droit de timbre pour les bordereaux établis par les entrepreneurs des magasins et autres entrepreneurs de transport autres que les Syndicats agricoles qui réunissent en une ou plusieurs expéditions des colis ou paquets envoyés à des destinataires différents.

Échos du Sénat

L'ASSISTANCE AUX FAMILLES NOMBREUSES

La Commission des finances a achevé l'examen du rapport de M. Ferdinand Dreyfus sur l'assistance aux familles nombreuses. Le projet tel qu'il a été adopté institue comme celui de la Chambre un service d'assistance obligatoire aux familles nombreuses, service organisé par les Conseils généraux avec la participation des communes et de l'Etat.

Un incident

A LA CASERNE DES TOURELLES

Arrestation d'un antimilitariste

Une tentative de manifestation antimilitariste s'est produite, cette nuit, à la caserne des Tourelles, boulevard Mortier, où se trouve le 31e d'infanterie de ligne.

Hier soir, vers 10 heures, un inspecteur remarquait les allures suspectes d'un groupe, composé de trois hommes et d'une femme. Il les suivit et constata que les inconnus jetaient par-dessus les murs de la caserne, des ballots de papier.

Le policier s'avança vers les personnages qui, aussitôt, prirent la fuite. Il réussit à rejoindre l'un d'eux. Le prisonnier, qui est âgé d'environ 18 ans, a refusé de faire connaître ses complices.

Le poste de la caserne fut prévenu de l'incident et une ronde procéda à des recherches.

On découvrit, à trois endroits différents, des ballots d'imprimés contenant des brochures révolutionnaires et antimilitaristes.

Les imprimés furent transportés au commissariat de police.

L'individu arrêté se nomme Dubois ; il est âgé de 19 ans, et habite à Paris, rue Champlain, 10, où l'on a perquisitionné ce matin, sans résultat.

Mouvement judiciaire

Sont nommés :

Juges : à Céret, M. Marmiès, juge suppléant à Narbonne ; à Villefranche (Rhône), M. Audibert, attaché au ministère de la Justice ; au Havre, M. Jan de la Houssaye, président à Châteaulin ; à Avranches, M. Deraze, juge suppléant à Montmorillon ; à Condom, M. Dafrane, juge suppléant à Bordeaux ; à Pontoise, M. Boutet, juge à Dreux ; à Dreux, M. Chatillon, juge à Montargis ; à Béziers, M. Fouiquié, juge d'instruction à Figeac ; à Figeac, M. Castan, juge à Lombez ; à Lombez, M. Lue, juge suppléant à Auch ; à Grenoble, M. Laurin, juge d'instruction à Montélimar ; à Montélimar, M. Gardon, juge d'instruction à Die ; à Die, M. Joubert, ancien avoué à Montélimar ; à Avallon, M. Schœdelin, juge suppléant à Chartres ; à Châtillon-sur-Seine, M. Talandier, juge suppléant à Saint-Amand ; à Béthune, M. Billet, juge de paix à Fresnes-en-Woëvre (Meuse) ; à Baugé, M. Cumenge, juge suppléant à Montargis ; à Montargis, M. Hugot, attaché au ministère de la Justice.

Çà et là

Morts d'hier

Le général de Tarradel, au château de Chaselles, près de Saint-Alban-les-Eaux (Loire). — A Clermont-Ferrand, M. Lemaire, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées. — Mme Adolphine de Reichstadt, à Wœrthausen, en Wurtemberg. Elle avait été la bienfaitrice des 10 000 prisonniers français internés à Ulm en 1870.

Le doyen des maires de France

M. J.-B. Boulay, maire du Syndicat, près de Saint-Amé (Vosges), vient de mourir à l'âge de 93 ans, muni des sacrements de l'église.

Entré au Conseil municipal en 1852, maire depuis 1869, sans interruption, il était le doyen des maires de France.

Centenaire de l'Institution Haffreingue à Boulogne-sur-Mer

L'Institution Haffreingue, qui depuis cent ans a donné au diocèse d'Arras tant de prêtres distingués, fut établie à Boulogne-sur-Mer en janvier 1813. Mgr Haffreingue la dirigea de 1816 à 1871, tout en rétablissant l'église Notre-Dame détruite sous la Révolution. Et aujourd'hui, malgré les épreuves des derniers temps, expulsion, incendie, etc., l'Institution Haffreingue continue toujours sa noble et féconde action.

Lundi, 400 anciens élèves, prêtres et laïques, fêtaient son centenaire sous la présidence de l'infatigable Mgr Lobbedey. Au banquet, dans une émouvante allocution, Sa Grandeur a rappelé les éminents services rendus depuis cent ans à l'église et à la patrie par l'Institution Haffreingue.

Puis Mgr Lobbedey fit acclamer par toute l'assistance, debout, S. S. Pie X, dont l'anniversaire de naissance revenait précisément en ce jour.

Un monument à Jeanne d'Arc

Une délégation du Comité formé pour l'érection à Montpellier d'un monument à Jeanne d'Arc et ayant à sa tête M. l'amiral Serven, a été reçu à la mairie par M. le docteur Paul Pezet, maire de la ville, et M. Gibert, adjoint, auxquels elle a demandé de prendre en considération, par ordre de préférence, les emplacements énoncés ci-dessous : centre de la place de l'ancienne halle aux colonnes, square de la gare de Palavas et extrémité nord de l'Esplanade. Le maire a répondu qu'il transmettrait au Conseil municipal, à la prochaine réunion, les demandes du Comité, et a déclaré que son adhésion personnelle pouvait être considérée comme acquise. (C. P.)

Les illettrés

Le pays où il y a le moins d'illettrés est l'Allemagne, où sur 10 000 recrues il n'y en a que 4 qui ne savent pas écrire.

La Suisse vient après avec 9 illettrés sur 10 000, puis le Danemark, avec 20. Ensuite, nous montons rapidement à des proportions de 100 pour 10 000 en Angleterre, de 310 en France, de 533 en Belgique, de 3 072 en Italie et de 6 110 en Russie.

Échos de partout

Le 16 juin, s'ouvrira à Nantes le 4e Congrès national de la navigation intérieure, qui durera jusqu'au 19.

M. de Lapparent, docteur ès sciences, maître de conférences de minéralogie à la Faculté des sciences de Lille, est relevé, sur sa demande, de ses fonctions de chef des travaux pratiques de minéralogie à l'Ecole des mines.

On nous signale les très beaux succès remportés par des religieuses aux concours d'infirmières brancardières. Citons notamment celui de Sœur Philomène Gémine, dont les réponses ont été fort admirées du jury compétent.

Le 22 juin, élections : au Conseil général, dans les cantons de Gendrey (Jura) et d'Evron (Mayenne) ; au Conseil d'arrondissement, dans les cantons de Tourteron (Ardennes) et de Quiberon (Morbihan).

M. Henri Welschinger, de l'Institut, a été nommé membre de la Commission des archives diplomatiques, en remplacement de feu M. Alfred de Foville.

Le prince et la princesse Stirbey de Roumanie ont été à Aurillac, pendant quelques jours, les hôtes de Mgr Gerard, leur ancien précepteur. Après avoir visité les environs de la ville en auto, et fait une excursion à Salers, ces princes orientaux sont partis à destination de Paris.

L'épiscopat et la presse

Mgr Bonnefoy, archevêque d'Aix, publie une longue et importante déclaration sur « la presse catholique ». En voici deux passages essentiels :

« Les méthodes qui, sous certaines réserves, peuvent servir à discuter les principes ou les pratiques du pouvoir civil, ne sauraient sans confusion ou abus pernicieux être appliquées là où la hiérarchie tient son autorité de sa mission surnaturelle et de l'institution divine. Dans la Lettre du Souverain Pontife à l'épiscopat lombard, dans l' « Avertissement » relatif à la « Société éditrice romaine », plus récemment encore dans la Lettre de S. Em. le cardinal Merry del Val visant le *Bulletin de la Semaine* frappé par le cardinal Andrieu, les périls à fuir sont signalés, les pratiques à condamner sont notées, les devoirs à remplir sont définis avec une précision et une force qui s'imposent à l'attention et à la docilité de toute conscience fidèle...

» Que la presse catholique... travaille généreusement à réaliser peu à peu cette union des catholiques *sub vexillo crucis*, qui est le vœu et l'ordre de Pie X ; qu'elle seconde le zèle des pasteurs en préservant les esprits, selon les expressions du cardinal Merry del Val, « de tout ce qui pourrait porter atteinte à l'intégrité de la saine doctrine et affaiblir en eux l'amour et l'attachement au Vicaire de Jésus-Christ, l'obéissance au Siège apostolique et à ses décisions ».

» Nous avons confiance qu'aucun de nos diocésains, aucun de nos journalistes ou écrivains catholiques, aucun de nos aspirants au sacerdoce, aucun de nos prêtres ne voudra s'écarter de ces sentiments et lire ce qui est condamné par l'Eglise. »

POLYCOPIE

Les meilleurs appareils de reproduction se trouvent en vente à la Maison de la Bonne Presse, service des projections, 22, cours la Reine, Paris, VIIIe.

Envoi gratuit sur demande de la brochure l'Apostolat par la Polycopie, qui contient des instructions et tours de main indispensables aux polycopistes, ainsi que le tarif des fournitures et accessoires de polycopie.

✝ NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Prières : 7 ans et 7 quarant., anniv. ans déf.

Mlle Julia Candèze, sœur de M. l'abbé Candèze, 61 ans, à Vernon (Eure). — Mlle Aglaé Eugénie Merveilleux du Vignaux, 82 ans, à Poitiers. — Mme Marie Dumont, 67 ans, à Soissons. — Mme Elisa Guénégo, 84 ans, à Mme Vve Fagault, 73 ans, à Guérande (Loire-Inférieure). — M. Jean-Marie Goubault, fidèle abonné, à Combrée (Maine-et-Loire). — M. l'abbé Claude Lucotte, curé de Prusley-sur-Ource (Côte-d'Or), 63 ans. — Mme Main-Baillio, 64 ans, à Soissons.

M. Félix David, lecteur assidu, aux Sables-d'Olonne (Vendée). — Le Fr. Clément du Très-Saint-Rédempteur, Carme déchaussé, 77 ans, dont 40 de profession religieuse, au couvent de Marche (Belgique). — Mlle Arnoult, à Rueil (Seine-et-Oise). — Mme Vve Mercoron, abonnée de la première heure, à Tours.

FIANÇAILLES

On recommande aux prières les fiançailles de M. le vicomte de Beauchaine, eu château de Villeneuve, à Guérande, avec Mlle Lefebvre-Dolaris.

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les mariages de :

Mlle Marie Géli, avec M. Henri Dufaur, célébré à Toulouse.

Mlle Jeanne Merchat, avec M. Delbos, qui a été célébré le 22 juin, en l'église Notre-Dame de Bergerac (Dordogne).

Mlle Marguerite Sayen, avec M. Henri Poniart, qui sera célébré le 28 juin, en l'église Saint-Remy, à Rethel (Ardennes).

RECOMMANDATION

Le mariage d'un de nos dévoués propagateurs.

Informations du soir

M. TOUNY RESTE EN FONCTIONS

Une conférence a eu lieu ce matin, au ministère de l'Instruction publique, entre le président du Conseil, le ministre de l'Intérieur et le préfet de police.

A la suite de l'enquête supplémentaire ordonnée hier par M. Klotz sur des faits révélés au préfet de police et au ministre de l'Intérieur, postérieurement au débat devant la Chambre, il a été reconnu que M. Touny n'était pas coupable de la négligence qui lui était reprochée.

En conséquence, M. Hennion a été invité à ne pas donner suite à la mise à la retraite du directeur de la police municipale.

*

M. Painlevé, d'accord avec le président du Conseil, posera demain au début de la séance une question sur l'affaire Touny.

M. HENNION NE DEMISSIONNE PAS

Le bruit circule avec persistance dans certains milieux politiques que M. Hennion, préfet de police, serait démissionnaire. Nous pouvons affirmer que cette nouvelle est en tous points inexacte.

Nous croyons savoir que « l'incident de la couronne » sera clos par le déplacement de M. Lefranc, chef du cabinet de M. Hennion, qui sera appelé à d'autres fonctions.

LE PROCÈS DU CARDINAL COULLIÉ

Le cardinal est acquitté

Saint-Etienne, 5 juin. — Le tribunal de Saint-Etienne, statuant sur le fond, a rejeté la demande en dommages-intérêts présentée par le journal la *Tribune*. Par un jugement fortement motivé, il a prononcé l'acquittement du cardinal et des curés poursuivis, reconnaissant le droit de l'autorité religieuse en cette matière. (D. P.)

Le procès était soutenu par les héritiers.

L'ACCIDENT DE M. BRIAND

Les blessures de M. Briand ont été radiographiées ce matin. Le docteur a constaté une assez importante fracture du bord externe de l'omoplate. Les blessures de la main sont superficielles ainsi que celles de la figure.

La réduction de la fracture de l'épaule n'a pas encore été pratiquée. Cette blessure l'immobilisera pendant de longs jours, tout mouvement lui étant formellement interdit.

Le président de la République a visité ce matin, dans le plus strict incognito, le Salon de la Société nationale des Beaux-Arts.

Il a été reçu par M. Roll, président de la Société, et le bureau.

M. Poincaré recevra à 5 heures tous les membres du Congrès international des femmes, qui se tient actuellement à Paris, sous la présidence de lady Aberdeen.

ACCIDENT D'AEROPLANE — DEUX MORTS

Un accident d'aéroplane s'est produit ce matin à 7 h. 45 à l'aérodrome de Buc.

Un chef pilote, l'aviateur Bernard, qui venait d'effectuer un vol sur biplan, avec une passagère, se disposait à atterrir à quelques mètres du sol ; pour une cause encore inconnue, l'appareil capota et vint heurter violemment le sol.

On se précipita au secours des aviateurs, qui avaient cessé de vivre.

Les corps ont été transportés à l'hôpital civil de Versailles.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Le grand prix de littérature

C'est cet après-midi que l'Académie doit décerner son grand prix de 10 000 francs, créé en vue de récompenser une œuvre « d'inspiration élevée ».

Trois écrivains sont sur les rangs. Ce sont : MM. Romain Rolland, l'auteur de *Jean-Christophe* ; Clermont, auteur de *Leurre*, et Ernest Poichart, l'auteur de *Terre de Soleil et de Sommeil*.

On dit qu'il se pourrait que le prix ne fût pas attribué, l'Académie étant trop partagée pour que la majorité des suffrages se portât sur le nom d'un des candidats.

LE GÉNÉRAL DUBAIL A POITIERS

Poitiers, 5 juin. — Le général Dubail est arrivé ce matin à Poitiers. Il a été reçu à l'école d'artillerie par le corps des officiers. Le général Dubail a ensuite visité les casernes d'artillerie.

Le commandant du 9e corps visitera cet après-midi les casernes de l'infanterie.

LE DIFFÉREND GRÉCO-BULGARE

Salonique, 5 juin. — La mission du général Ivanoff à Salonique est terminée par suite de la signature de l'entente conclue avec le colonel Dousmanis, en vertu de laquelle les deux armées conserveront jusqu'à la délimitation de la frontière les positions qu'elles occupent actuellement. Le général bulgare partira demain pour Serrès par train spécial.

EN ALBANIE

Valona, 5 juin. — Un meeting a eu lieu à Valona pour protester contre l'incorporation de Clameria à la Grèce. A la suite de ce meeting une manifestation s'est déroulée devant les consulats.

VIOLENTS ORAGES EN ALLEMAGNE

Berlin, 5 juin. — Des orages violents sont signalés dans les régions de la Forêt-Noire et du Rhin moyen.

Plusieurs trains ont été renversés ; certaines voies ferrées, près de Coblentz, sont recouvertes de deux mètres de débris ; des détachements de génie et d'infanterie travaillent à les déblayer.

Il y a de nombreux blessés ; on croit même qu'il y aurait plusieurs morts.

LES INONDATIONS D'ESPAGNE

Madrid, 5 juin. — A la suite des inondations, la Bidassoa a littéralement changé la topographie de sa vallée. Le village d'Errasu a disparu presque complètement. Quelques maisons seules restent encore debout.

Les pertes totales sont évaluées à cinq millions de francs, dont deux millions pour la vallée du Bazian. On estime à un million et demi de francs les dégâts causés aux ponts, télégraphes et téléphones et autres services publics. On ignore encore le nombre des noyés.

La partie française a moins souffert que le versant espagnol.

L'AFFAIRE REDL

AU PARLEMENT HONGROIS

Vienne, 5 juin. — Le Parlement discute aujourd'hui les interpellations sur l'affaire Redl.

Le baron de Georgi, ministre de la défense nationale, a reconnu que le colonel Redl demanda à son ami, l'avocat général Pollak, de lui procurer un revolver. Celui-ci prévint alors la police que le colonel Redl était devenu fou.

Le baron de Georgi a ajouté que la provenance d'un revolver, d'un poignard et d'une corde auprès du cadavre du suicidé n'est pas encore éclaircie.

M. Schukowski, consul de Russie à Prague, a protesté auprès du statthalter de Bohême contre l'attitude de la presse autrichienne qui le prend à partie au sujet de l'affaire Redl.

L'ambassadeur de Russie à Vienne est également intervenu auprès du comte Berchtold. A la suite de ces démarches, une note officieuse autrichienne a été publiée pour affirmer que M. Schukowski n'a jamais eu affaire avec le colonel Redl.

ENFANT BRULÉ

Senlis, 5 juin. — A Raray (Oise), Lucien Veyre, 5 ans, met le feu à ses vêtements. Il meurt quelques heures après dans d'atroces souffrances. (D. P.)

Les Lettres de Jeanne d'Arc et la prétendue abjuration de Saint-Ouen

Histoire des sept derniers jours de la vie de la Pucelle

par le comte C. de Maleissye

Un vol. in-12 de 160 pages sur papier vergé genre ancien avec illustrations et fac-similés de cinq lettres de la Bienheureuse. Prix : 2 francs ; port, 0 fr. 15.

Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

FEUILLETON DU 6 JUIN 1913 — 52 —

Robinsons souterrains

— Quel Poméranien ?

— Le sergent prussien qui doit venir et se buter dans notre fil.

— Quel fil ? Quelle drôle d'histoire me contez-vous là, Bernard. Est-ce que par hasard ?...

Et l'officier se demande si le cerveau du caporal n'a pas reçu quelque atteinte à la suite du terrible assaut qu'il vient de subir, lorsque Bernard, voyant le geste de Mushang qui tire sa montre, se précipite vers lui.

— Quelle heure, mon adjudant ?...

— Moins deux !...

Sans rien entendre de plus, le caporal s'est engouffré dans le couloir, se maudissant d'avoir perdu tout ce temps sans prévenir ses camarades qui, eux, ne savent rien du retard de l'explosion.

Le sergent Tény a une montre bien réglée ; il croit que le volcan va s'ouvrir, il a dû orienter ses compagnons vers le débouché allemand, puisqu'il n'a pas paru du côté opposé.

Que va-t-il leur arriver ?

Une sueur froide inonde le malheureux Bernard jusqu'à ce qu'il ait de nouveau sa tête à l'ouverture.

Plus personne ; mais là-bas, vers l'embranchement, une légère lueur qui décroît...

Ce sont ses camarades qui vont à leur destin, vers l'ennemi.

Eux seuls peuvent être là une minute avant l'heure fixée pour l'explosion.

Bernard a de suite la vision des obstacles qui le séparent d'eux : le puits, le fil tendu dans lequel passe un formidable courant.

Encore ignore-t-il que le madrier qui formait passerelle est tombé dans le fourneau de mine, qu'une caisse de poudre défoncée sous les pieds de Marquot a projeté dans tous les sens une partie de son contenu.

Tout cela n'est pas pour l'arrêter. Ce petit Français a le dévouement dans le sang.

Avant tout, il faut qu'il rejoigne ses camarades, qu'il les empêche d'arriver au débouché du glacis, qui doit être particulièrement surveillé par les mitrailleuses prussiennes.

A cette heure toutes les galeries ennemies sont désertes, en prévision de l'explosion ; mais au dehors tout le monde veille, car les Français devront profiter de la surprise qu'ils croient avoir jetée dans la garnison pour faire un bond vers l'ouvrage, gagner du terrain, peut-être même atteindre le fossé.

Un danger certain attend donc ses camarades qu'il aurait dû rassurer plus tôt, et, décidé à le conjurer, Bernard, avant de s'élancer vers eux, appelle :

— Mon lieutenant, mon adjudant, éclairez vite par ici.

Puis, sans attendre leur venue, il traverse l'orifice, déjà familiarisé avec le terrain ; mais c'est en vain que de l'autre côté il cherche un point où mettre le pied : le madrier n'est plus là.

Par bonheur, le caporal n'a pas lâché la paroi de ciment à laquelle il s'agrippe et, sentant le vide sous ses pieds, il renouvelle son appel et attend qu'on arrive.

C'est un sapeur qui paraît : Bernard le voit allumer la mèche d'une sorte de petite bombe dans laquelle il reconnaît un de ces engins éclairants dont on se sert dans les siège quand on craint des surprises de nuit.

Une fois allumés, ils peuvent être jetés à la main sur le glacis d'un ouvrage et projettent pendant un quart d'heure ou vingt minutes, autour d'eux, une lumière comparable à celle des feux de Bengale.

Et le sapeur va jeter l'engin fusant de l'autre côté du trou, sans s'inquiéter du point où il tombera, lorsque Bernard se souvient à temps des caisses de poudre qui sont sous ses pieds et arrête le bras du soldat.

Sans ce geste, dont le caporal lui-même ne connaît pas toute l'opportunité, puisqu'il ne sait pas qu'une des caisses a été défoncée, 300 kilos de poudre s'enflammaient sous ses pieds, balayaient les deux galeries, tuaient tous les nouveaux arrivants et coupaient court au merveilleux fait d'armes qui allait suivre.

Tant il est vrai qu'à la guerre il faut sans cesse compter avec l'imprévu.

Tant il est vrai que tout soldat chargé de la mission la plus modeste en apparence peut, à un moment donné, devenir le rouage qui détermine ou qui enraye le mouvement dont le succès dépend.

Sur l'indication que lui donne le caporal, le sapeur jette l'engin vers la droite, puis prêtant la main à Bernard, il lui permet de gagner sans autre appui le rebord du puits.

— Surtout pas de lumière dans ce trou ! crie le caporal avant de prendre sa course, ou nous sautons tous ! Préviens le lieutenant.

Maintenant la galerie est éclairée comme en plein jour et le corps étendu du sergent Kirchbach apparaît à une quinzaine de mètres.

Le caporal, qui avait lui-même disposé la souricière électrique, apprend ainsi que son fil a fait merveille.

Il court, enjambe le conducteur et sa victime avec précaution et s'élance sur les traces de ses camarades.

Il sait, pour l'avoir vu sur le plan de l'entrepreneur alsacien, que les contre-mines allemandes ont la forme de candélabres : l'écoute dans laquelle il se trouve doit le conduire dans un deuxième rameau, et ce rameau dans une galerie majeure débouchant au dehors.

Il sait que ce débouché n'a pas lieu dans la contrescarpe, au fond du fossé, comme dans la plupart des syst